



Chères Brizambourgeoises,  
chers Brizambourgeois,

En cette période de fin d'année et au nom de toute l'Equipe Municipale, Elus et Agents, je vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël et de Saint Sylvestre.

Vous trouverez dans cette Gazette spéciale Fin d'Année, des annonces pour les prochaines manifestations locales et tout particulièrement la communication sur le recensement qui commencera le 19 janvier 2023. Lors de la cérémonie des vœux du 6 janvier je vous présenterai les 2 agents recenseurs.

Excellentes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et prenez soin des autres.  
Bien amicalement

Didier votre Maire



### CÉRÉMONIE DE VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Pour commencer la nouvelle année, Votre Maire et vos Elus Municipaux seront heureux de vous recevoir à la Salle des Fêtes le Vendredi 6 janvier à 18H45 pour la Cérémonie des Vœux de la Commune. Les Associations de la Commune y seront présentées. Un vin d'honneur prolongera la cérémonie.



### INVITATION

à la cérémonie de Sainte-Barbe  
des sapeurs-pompiers  
de Brizambourg

SDIS 17 - Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime



### CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS De Brizambourg

Le lieutenant Baron Xavier, chef de centre  
Adjudant Guerineau Pierrick, Adjoint  
Les sous-officiers, caporaux, sapeurs

ont le plaisir de vous convier  
à la cérémonie de la Sainte-Barbe 2022

Le Samedi 14 Janvier 2023 à 18h30 au CIS à Brizambourg

CIS Brizambourg    3 rue du puits chevalier 17770 Brizambourg    Tel: 06-83-38-73-72    chef-cpi-brizambourg@sd17.fr

 **Recensement**  
de la population 2023



## Le recensement démontre le 19 janvier !

Vous serez prévenu par votre mairie.

# Recensement de la population 2023



## C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

## C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne **à compter du 19 janvier 2023**.

## C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.



Le recensement de la population est gratuit !